

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 14.**JEUDI 2 AVRIL 1868.****PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE. — *Le Ministre de la marine et des colonies à Messieurs les Gouverneurs et Commandants des colonies.*

Paris, le 26 décembre 1867.

Echange des correspondances intercoloniales par les navires à voiles.

Messieurs, la loi du 3 mai 1853, qui règle le mode d'échange des correspondances entre la France et ses colonies par la voie des navires à voiles, ne stipule rien à l'égard des rapports des colonies françaises entre elles.

Toutefois, ces dispositions ont été appliquées par quelques-unes de nos possessions, tant en ce qui concerne l'attribution des taxes que le paiement du décime de mer.

Je ne puis qu'approuver ce mode de procéder qui offre l'avantage de faciliter la comptabilité et de rendre les taxes uniformes. Je désire, en conséquence, que les mesures édictées par la loi du 3 mai 1853 soient mises en vigueur d'une manière générale dans toutes nos colonies, pour l'échange direct entre elles de leurs correspondances par navires du commerce.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre Secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies,

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

LOI du 3 mai 1853 relative à l'échange des correspondances entre la France et ses colonies.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir; SALUT:

AVONS SANCTIONNÉ et SANCTIONNONS, PROMULGUÉ et PROMULGUONS ce qui suit :

LOI.

Extrait du procès-verbal du Corps législatif.

LE CORPS LÉGISLATIF A ADOPTÉ LE PROJET DE LOI dont la teneur suit :

Article 1^{er}. A partir du 1^{er} septembre 1853, les lettres échangées entre la France ou l'Algérie, d'une part et les colonies françaises, d'autre part, au moyen des bâtiments à voiles naviguant entre les ports de la métropole et ceux de ses colonies, seront soumises aux mêmes conditions de taxe et de transmission que les lettres échangées en France de bureau à bureau.

Il sera perçu, en outre, par chaque lettre, quelque soit son poids, une taxe supplémentaire de dix centimes pour voie de mer.

Il ne pourra être transmis de lettres chargées ou recommandées, que lorsqu'un décret aura

fixé les conditions spéciales auxquelles sera soumis ce mode de transmission.

Art. 2. Seront acquises à l'administration des postes métropolitaines les taxes perçues en France et en Algérie sur les lettres non affranchies, originaires des colonies françaises, et sur les lettres affranchies à destination de ces colonies.

Feront partie des recettes du service colonial les taxes perçues dans les colonies françaises sur les lettres non affranchies, originaires de France ou d'Algérie, et sur les lettres affranchies à destination de la France et de l'Algérie.

Art. 3. La rétribution allouée, par les lois et règlements en vigueur aux capitaines des navires au moyen desquels s'effectuera le transport des objets de correspondances entre la France et ses colonies, sera acquittée, à l'avenir, par le bureau de poste du port de débarquement.

Art. 4. Des décrets détermineront, par application des conventions de postes actuellement en vigueur ou qui interviendront, les taxes applicables aux correspondances échangées entre la France et ses colonies par l'intermédiaire des offices étrangers, ainsi que les taxes à percevoir, dans les colonies françaises, sur les correspondances échangées entre ces colonies et les pays étrangers par la voie de France.

Art. 5. Il n'est pas dérogé aux lois, arrêtés, ordonnances et règlements qui ont fixé, jusqu'à ce jour, les prix du transport des journaux et imprimés entre la France et ses colonies.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 Mars 1853.

Le Président.

Signé BILLAUT.

*Les Secrétaire.*Signé Ed. DALLOZ, MACDONALD, duc de TARENTE,
baron ESCHASSÉRIAUX, HENRY DUGAS.*Extrait du procès-verbal du Sénat.*

Le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation de la loi relative aux échanges de correspondances entre la France et les colonies françaises.

Délibéré en séance, au palais du Sénat, le 14 avril 1853.

Le Président.

Signé TROPLONG.

*Les Secrétaire.*Signé A. THAYER, CÉCILLE,
Baron T. DE LACROSSE.

Vu et scellé du sceau du Sénat :

Signé Baron T. DE LACROSSE.

MANDONS et ORDONNONS que les présentes, revêtues du sceau de l'Etat et insérées au Bul-

letin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer et notre ministre secrétaire d'état au département de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Fait au palais des Tuileries, le 3 mai 1853.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre d'Etat.

Signé : ACHILLE FOULD.

Vu et scellé du grand sceau :

Le Garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'Etat au département de la justice.

Signé : ABBATUCCI.

Un télégramme ministériel du 26 de ce mois a informé le Commandant qu'un bateau à vapeur accordé par la métropole et destiné au service postal de la colonie sera à Saint-Pierre, dans le courant du mois de juin prochain.

Ainsi se trouvera rempli le vœu depuis si longtemps manifesté par la population de voir substituer, dans ce service, la vapeur à la voile, et disparaîtront les graves embarras et les dommages qui résultaient pour le commerce et tous les intérêts du pays, de l'absence de communications sûres, régulières et rapides avec l'extérieur.

La colonie accueillera avec une véritable joie ce nouveau témoignage de la bienveillance du Gouvernement de l'Empereur. Elle verra, dans ce bienfait, d'un si haut prix pour elle, un nouveau motif de reconnaissance pour l'éminent Amiral qui préside au département de la marine et des colonies, dont l'esprit bienfaisant sait le secret de répandre une sollicitude également attentive sur tous les intérêts et satisfaire à tous les besoins réels avec autant d'à-propos que de générosité.

SERVICE DES HOPITAUX.

L'administration de l'hôpital maritime croit devoir rappeler à MM. les armateurs et capitaines que, aux termes des règlements, les marins du commerce, pour être admis à l'hôpital, doivent être munis d'une demande d'admission signée par le capitaine ou la maison qui s'engage au remboursement des frais de traitement.

Elle appelle l'attention de MM. les capitaines et armateurs sur cette règle dont l'inobservation a entraîné quelquefois, dans les réclamations en remboursement, des erreurs qu'il importe d'éviter, et aura, à l'avenir, pour conséquence certaine, de retarder l'admission des malades à l'hôpital.



PARTIE NON OFFICIELLE

Quelques mots sur l'hiver 1867-1868.

(SUITE).

Nous venons de voir que les mois de décembre et de janvier avaient très-bien fait reconnaître, par leur rigueur, la saison à laquelle ils appartenaient.

Dans le mois de février, le froid continue, sinon plus fort, du moins avec la même intensité. Quant au dégel, nous n'en avons pas eu, car nous ne considérons pas, comme dégel, le phénomène qui s'est passé dans la journée du 21.

Il est vrai que la température s'est élevée, ce jour-là à plus 2° 8 (température maximum du mois), mais cette élévation n'a été qu'un éclair, le froid et le poudrin étant revenus nous assaillir, le lendemain, avec une nouvelle force, comme pour nous avertir qu'il ne fallait pas compter sitôt sur les beaux jours. Aussi avons-nous vu le froid se continuer jusqu'à la fin du mois.

La température moyenne a été de moins 6° 3 ; la température minimum de moins 20° ; nous avons en outre observé 20 minimum qui méritent d'être signalés, dont 2 à moins 19° 0, 2 à moins 17° 0, 5 à moins 15° 0 et 11 au-dessous de 10° 0.

Les vents sont venus plus particulièrement de la partie du N-N-O et sans cesser de souffler avec bonne brise.

La neige, bien qu'elle soit encore tombée en assez grande abondance, a cependant beaucoup diminué. Nous n'avons eu que 9 jours où il en soit tombé, dont 5 toute la journée.

En analysant les observations du mois de février 1867, nous trouvons, entre ces observations et celles du mois de février 1868, une différence trop sensible pour ne pas la faire remarquer. En effet, en février 1867, nous avons eu 12 jours où la température s'est élevée au-dessus de zéro et nous pouvons compter, au moins, 8 jours de vrai dégel. La température maximum s'est élevée jusqu'à plus 10° 0 ; la température minimum n'a été que de moins 14° 0 ; la température moyenne étant de moins de 2° 0. Nous voyons encore l'abaissement moyen de température, 4° 2 en février 1868, est très considérable, puisqu'il surpassé celui de janvier de 1° 6.

(A continuer).

Mardi dernier, à 9 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré à bord de la goëlette la *Belette* mouillée dans le Barachois ; le feu qui avait pris dans la cale du navire et qui avait eu, dit-on, pour cause l'imprudence d'un matelot, a pu être éteint après quelques minutes de travail et bien dirigé.

Les dégâts ont été sans importance.

UNIFICATION DES MONNAIES. — Dans notre correspondance de New-York en date du 10 janvier, nous constatons le progrès fait en Amérique par la question de l'unification des monnaies, provoquée par la commission de l'Exposition universelle. Voici quelques détails à ce sujet :

Dans la séance du sénat des Etats-Unis du 6 janvier 1868, M. Sherman a demandé et obtenu, d'un consentement unanime, de déposer un bill sur le monnayage de l'or et de l'argent, qui a été lu deux fois, renvoyé au comité des finances et à l'impression.

L'article 1^{er} propose qu'en vue de créer une circulation uniforme entre les nations, le poids

de la pièce d'or de 5 dollars soit de 124.19 grains troy, qui est celui de la pièce de 25 francs ; les autres coupures dans des rapports de poids identiques ; le degré de fin serait de 9/10 c'est-à-dire de 900 parties de fin sur 1,000.

L'article 2 ordonne de plus que le poids du demi-dollar soit de 179 grains ou 116 décigrammes, et les pièces inférieures dans des rapports identiques. Le degré de fin serait de 9/10. Mais le monnayage des pièces d'argent de 1 dollar, 5 cents et 3 cents serait discontinué.

D'après l'article 3, les monnaies d'or à créer auraient cours légal dans tous les payements, quelle qu'en soit la valeur, et les monnaies d'argent auraient cours légal pour une somme n'excédant pas 10 dollars dans chaque payement.

Suivant l'article 5, les monnaies d'or étrangères, conformes aux basses ci-dessus indiquées, auraient cours légal pour tous les payements quels qu'ils soient, aussi longtemps que les susdites fixations de poids et de fin seraient maintenues.

D'après l'article 7, pour l'usage du Trésor et des douanes, le secrétaire du Trésor, dès la mise en vigueur de cet acte, déclarerait publiquement, d'après les bases d'estimation fournies par le directeur de la Monnaie, les équations comparatives des monnaies des Etats-Unis avec les monnaies étrangères actuellement en circulation.

Cet acte entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1869 ; mais, pour hâter la refonte, il serait légal pour la monnaie et ses succursales de recevoir à cet effet les monnaies d'or et d'argent des Etats-Unis jusqu'au 1^{er} octobre prochain et même après ; de donner des certificats payables en nouvelles monnaies suivant l'ordre des quittances, et de convertir les métal ains obtenus en lingots et rouleaux, pour être promptement monnayés lors de la mise en vigueur de cet acte. Et en égard aux autres dépôts d'or ou achats d'argent, les mêmes certificats pourraient être délivrés, si on le demandait, avant et après le 1^{er} octobre prochain.

(*Moniteur universel*).

Les *Annales du Sauvetage maritime* contiennent dans leur numéro de janvier 1868 un article très-intéressant relatif à la construction d'un phare sur la chaussée de Sein.

Cette chaussée, un des dangers les plus redoutés du littoral breton, est formée d'une série d'écueils qui prolongent l'île de Sein dans la direction de l'ouest sur une longueur de 9 milles environ. La plupart sont toujours couverts ou n'émergent que pendant un certain nombre d'heures par marée. Le bec du Raz, l'île de Sein et cette chaussée constituent un véritable barrage, que les courants de marée prennent par le travers et dans les passes duquel ils acquièrent une intensité qu'on ne trouve sur aucun autre point de notre littoral. La mer y est parfois extrêmement forte et s'y brise presque constamment sur tous les écueils.

Deux phares ont été établis l'un dans l'île de Sein, l'autre sur la pointe du Raz. Les navigateurs savent qu'ils sont en dehors des dangers, quand ils voient ces feux à l'ouvert l'un de l'autre et qu'il leur faut se tenir à grande distance au large avant de mettre les deux phares sur la même verticale. Mais ce secours manque dans le temps de brume ; il n'y a d'autre ressource alors que de regagner le large en attendant de meilleures circonstances atmosphériques.

Ce parti est impossible pour les paquebots transatlantiques ; pour eux le temps a trop de valeur. Aussi a-t-on examiné s'il ne serait pas possible de signaler la chaussée de Sein.

On ne devait pas songer à mouiller un feu flottant en cet endroit par une profondeur d'eau de près de 100 mètres et sur un fond

de roche fort inégal. Il a donc fallu en venir à l'établissement d'un phare sur un des écueils les plus rapprochés du bout de la chaussée.

L'Ar-Men, le plus avancé au large de ceux qui découvrent à basse mer, a été jugé le plus favorable à cette construction. Cependant il est formé de granit schisteux d'assez médiocre qualité et coupé de profondes fissures ; il ne découvre un peu qu'à quatre heures de jasant, et ne présente pas plus de 8 mètres de largeur au niveau des basses mers, c'est-à-dire le minimum de ce qu'exige un édifice à établir en pareil lieu ; enfin, il n'est accostable que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, et pendant une heure et demie au plus par marée.

Les travaux préparatoires consistent à couvrir la roche de trous de 5 centimètres environ de diamètre sur 25 à 30 centimètres de profondeur, à sceller dans les uns des orfanelles, dans d'autres des crochets d'amarrage, dans la plupart des goulots en fer s'élevant de 60 à 80 centimètres au-dessous de la roche, et appuyer contre une partie de ces goulots, au fur et à mesure de l'exécution, de petits boucliers en tôle destinés à protéger un peu la maçonnerie contre les lames. On déclera plus tard si l'on poursuivra en maçonnerie ou si l'on donnera la préférence au fer.

Le plus difficile c'est le percement de trous dans la roche. Pour ce travail on s'est adressé aux pêcheurs qui parcourent ces parages à la poursuite du congre et du homard. On a passé avec eux un marché à forfait et par trou ; on leur a fourni des fleurets de mineur et ils ont appris à s'en servir.

Dès qu'il y a possibilité d'accoster, on voit accourir les embarcations de pêche ; deux hommes de chacune descendent sur la roche, se couchent sur elle, s'y cramponnent d'une main, tiennent de l'autre le fleuret ou le marteau, et travaillent avec une activité fébrile, incessamment couverts par la lame qui déferle par dessus leur tête.

Les ceintures de liège, adoptées et recommandées par la Société de sauvetage des naufragés, peuvent réclamer une bonne part dans ce premier succès ; elles inspirent pleine confiance aux travailleurs, qu'on a eu soin d'en pourvoir, et elles en ont déjà sauvé un, qui, emporté par une lame de fond, était perdu s'il n'avait été muni de ce précieux engin.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. — La télégraphie électrique emploie chaque jour une plus grande quantité de fils. Suivant une statistique, il existait sur le globe, à la fin de l'année 1866 (la longueur des nouveaux fils de 1867 n'est pas encore exactement connue), une longueur totale de 28,654 myriamètres de fils, c'est-à-dire à peu près sept fois le tour de la terre. Voici la longueur des fils dans les principaux pays : France, 3,007 myriamètres ; Allemagne, 4,561 ; Russie, 3,699 ; Grande-Bretagne et Irlande, 2,622 ; Turquie, 1,394 ; Italie, 1,321 ; Suède, 564 ; Belgique, 175 ; Suisse, 347 ; Canada, 812 ; Etats-Unis, 8,520. Il ne faut pas oublier les fils sous-marins, dont la longueur totale est de 6,000 milles marins ou environ 1,111 myriamètres. Les deux câbles transatlantiques figurent dans ce total pour 3,775 milles.

(*Courrier du Havre*).

VARIÉTÉS.

LES PÊCHEURS DE MORUES.

Voilà le printemps, voilà la pêche ! Saint-Pierre se dépouille peu à peu de l'épais linceul de neige qui, depuis tantôt cinq mois, l'enveloppe dans ses replis glacés. Nous ne dirons pas, comme on pourrait le dire ailleurs,



que la végétation printanière commence à se manifester au dehors par de vigoureux bourgeons, par les gracieuses fleurs de certains arbres fruitiers, par l'apparition de ces perce-neige, de ces jacinthes et autres fleurettes dont l'impatience attend à peine le départ des frimas pour étaler aux regards charmés leurs coquetteries innocentes. Non hélas ! nous ne dirons pas cela, car à Saint-Pierre l'avril végétal est un mythe ou plutôt il a chargé juin, son puîné, de remplir son office.

Mais, hâtons-nous de l'affirmer, si la nature est encore inerte à Saint-Pierre pour près de deux grands mois, en revanche l'activité humaine y est décuplée en ce moment et, à dire vrai, ce spectacle suffit pour consoler, au moins pendant un temps, de l'absence de l'autre.

La vaste enceinte du Barachois et les lieux avoisinants, sont transformés en un chantier immense où règne une activité fiévreuse : charpentiers, forgerons, calafats, peintres, etc., travaillent à qui mieux mieux à remettre en état et à rajeunir, souvent même avec certaines prétentions à l'élégance, ces modestes goëlettes qui vont porter sur les bancs cette intrépide population de pêcheurs, si méritante et si digne d'intérêt.

Pendant que le fer gémit sur l'enclume, que le bois frissonne sous les dents aiguës de la scie, que le brai bouillonne dans la noire chaudière, que l'étope pressée entre à grands coups de maillet dans les interstices des planches qui forment la muraille des navires, que toute la population masculine, en un mot, s'apprête à cette grande lutte de l'homme contre les éléments que l'on appelle la pêche, que deviennent les mères, les femmes, les sœurs et les filles de ces intrépides marins ? Tremblantes pour le sort qui menace ceux qui leur sont chers, passent-elles leur temps dans les prières et dans les larmes ? Non certes, car ce sont les dignes compagnes de ces hommes énergiques et, il faut bien l'ajouter, l'habitude, cette seconde nature, les a forcément façonnées à cette vie d'angoisses incessantes. Cependant, elles n'en sont pas, pour cela, moins sensibles aux calamités qui, de temps en temps, viennent fondre sur elles. Hélas ! que dis-je ? elles y sont plus sensibles que bien d'autres car toutes, outre l'amour maternel, conjugal ou fraternel qui, très-souvent, se fait sentir à ces coeurs naïfs avec plus d'intensité qu'à ceux qu'une civilisation outrée et déviée de son noble but a plus ou moins insensibilisés, toutes, dis-je, ont un intérêt bien légitime à voir revenir sains et saufs, ceux qui sont leur gagne-pain, ceux dont la mort les laisserait et les laisse parfois dans la plus affreuse détresse.

Elles ne pleurent donc pas nos filles ou femmes de pêcheurs. A quoi servent les larmes ? A rien. Elles ont mieux à faire que de consumer leur temps en plaintes stériles.

Dès la fin de février on commence, dans les familles, à apprêter le trousseau des pêcheurs. On s'est procuré la toison de quelques moutons. La laine est cardée : c'est la mère ou l'aïeule qui, d'ordinaire, file cette laine et le bruit monotone du rouet se fait entendre dans presque toutes les maisons. Aussitôt la laine prête, les aiguilles à tricoter commencent leur office. Ce sont les femmes, ce sont les sœurs qui, de leurs doigts souvent délicats, confectionnent ces bas, ces épais caleçons, ces gilets chauds, ces gants grossiers, mais bien nécessaires, qui permettent à nos marins, pourtant habitués au froid, de braver cette saison si dure, si rigoureuse que, par une amère ironie, l'*Almanach* désigne sous le nom de printemps.

Mais l'heure a sonné, la boîte est rendue, la pêche est ouverte. Chacun va prendre sa place dans ce champ immense qu'on appelle les bancs de Terre-Neuve. On a jeté l'ancre et filé un long câble. Voilà la pêche qui commence !

Nous ne chercherons pas à la décrire : nous voulons uniquement aujourd'hui reporter notre attention sur le sort de ces braves gens qui ont embrassé ce rude métier de pêcheur.

Du reste si leur métier est un des plus rudes et des plus dangereux qui existent au monde, il faut convenir que, sous bien des rapports, il en est un des plus utiles et ceux qui en profitent seraient par trop ingrats s'ils n'accordaient pas au moins toute leur estime et presque leur admiration à ces martyrs du commerce maritime.

Passer près de six mois dans le froid le plus rigoureux, l'humidité la plus intense, balotté tout ce temps dans une coquille de noix sur une mer rude et fertile en tempêtes; s'embarquer avant le jour dans de frêles chaloupes pour aller tendre des lignes ; risquer de s'égarer lorsque le navire disparaît dans la brume et périr misérablement de faim et de soif, lorsqu'une vague ne se donne pas la fantaisie de vous engloutir ; travailler sans relâche et sans merci à tendre les lignes, à les relever, à appâter, à trancher le poisson, à le saler, l'emmager ; vivre continuellement au milieu d'odeurs nauséabondes, dans une malpropreté forcée ; n'avoir pas même le temps de quitter ses vêtements humides et souillés pour prendre quelques heures d'un repos trop avarement distribué, telle est en raccourci l'existence du pêcheur de morues.

Que l'on ne suppose pas surtout que nous assombrissions à plaisir ce triste tableau. Nous sommes au contraire au-dessous de la réalité. En effet, outre les dangers ordinaires à toute navigation entreprise surtout dans de frêles navires, à quels autres périls ne sont-ils pas exposés ces pêcheurs intrépides ? Pendant le printemps ou du moins la saison que l'on désigne ainsi, ils doivent veiller constamment à se garer d'un formidable ennemi dont les attaques brutales peuvent en quelques minutes les couler à fond : nous avons parlé des banquises et surtout de ces formidables *icebergs* ou montagnes de glaces qui, descendues des mers polaires, errent à l'aventure et viennent lentement se fondre sous les chauds rayons du soleil d'été et dans les eaux tièdes du *Gulf stream*.

Il faut donc une vigilance incessante pour parer ce danger formidable ; il faut être toujours prêt à filer le câble pour éviter le choc terrible de ces îlots flottants. Et qui, d'ordinaire, devra exécuter ces manœuvres souvent difficiles ? Deux ou trois hommes laissés à bord, pendant que les pêcheurs sont à relever ou tendre les lignes, deux ou trois hommes engourdis par le froid, accablés de fatigue ! Mais devant le danger leur énergie se réveille et les glaces flottantes font rarement des victimes : ceci est d'autant plus surprenant qu'un brouillard intense, capable de rendre jaloux ceux de Londres, enveloppe la plupart du temps les goëlettes et les bancs de pêche en entier. Que devenir au milieu de ces ténèbres visibles ? L'*iceberg* émerge du brouillard à une courte distance et quelques secondes d'inattention ou de négligence peuvent perdre un navire et son équipage. En outre les bancs de Terre-Neuve se trouvent placés sur le parcours de la grande navigation, entre le Canada, la Nouvelle-Ecosse, Boston et New-York d'une part, et l'Europe de l'autre. C'est assez faire comprendre de combien de vapeurs et navires à voiles au long cours ils sont constamment sillonnés ; c'est assez montrer à quel autre genre de périls sont exposées les pauvres goëlettes pêcheuses, et le désastre récent de l'*Annette* est là pour confirmer nos paroles.

Dans cette lutte sans trêve contre une mort toujours menaçante, nos pêcheurs ont-ils donc pour les soutenir et fortifier leurs coeurs, quelques-unes de ces ressources que les équipages de la grande navigation possèdent ? ont-ils les soirées tranquilles lorsque la tempête a disparu, ces belles soirées des

tropiques si calmes, si transparentes ? jouissent-ils des récits du gaillard d'avant, ce bonheur des pauvres matelots qui, comme les enfants, adorent les contes si grossières qu'en soient la charpente et les ornements ? Hélas ! non, du moins pendant la première pêche. Le froid, la fatigue, la mauvaise installation des navires, tout les empêche de goûter un seul instant de loisir et lorsqu'ils sont libres de leur besogne de la journée, tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de se laisser tomber habillés dans leur misérable cadre, où ils dorment quelques heures d'un sommeil de plomb. Ce serait donc une vie abrutissante pour nos pêcheurs s'ils n'étaient, au milieu de leurs misères, soutenus par la pensée de ceux qui les attendent au port, et c'est alors qu'ils élèvent leur âme à Dieu, qu'ils placent en lui toute leur confiance et qu'ils se sentent secourus et fortifiés par cette foi naïve et sincère que le souverain maître a voulu inspirer précisément à ceux qui en ont le plus besoin.

Cependant, sans cesser jamais d'être rude et périlleuse, il y a un moment où la pêche sur les bancs est un métier plus supportable, où la mer est plus souvent calme, la température plus douce, où la brume se dissipe, où la banquise a fui. C'est pendant ce court été qui ne comprend guère qu'une partie des mois de juillet et d'août. Les journées sont plus longues ; le corps, d'un autre côté, s'est assoupli et façonné à ces rudes exercices qui nécessite la pose et la levée des lignes. Lorsque le travail de jour est fini, le jour durant encore, le pêcheur n'éprouve plus si souvent le besoin de se livrer immédiatement au sommeil. Alors on se réunit dans un endroit disponible du tillac, encombré de produits trop odorants, mais auxquels l'odorat s'est fait ; on s'asseoit en cercle et l'on cause. Presque toujours un loustic égaie la société et raconte des histoires qui ressemblent à des contes ou des contes qui ne ressemblent à rien.... de ce que la littérature désigne sous ce nom. Puis on ne termine pas la soirée sans chanter et, nous l'affirmons ; ces chants ne sont pas, comme on pourrait le penser au premier abord, adaptés à des paroles plus ou moins... légères. Ceci est l'exception au contraire.

Le marin, le pêcheur, réserve ordinairement pour la terre, les joyeusetés un peu crues de son répertoire. C'est au milieu de la bruyante orgie des cabarets, sous l'influence du déplorable alcool qu'il y ingurgite sans discernement, que la tête perdue, il scandalise parfois les passants par ses chansons un peu trop libres. Sur le banc, en plein air, il n'en est point ainsi.

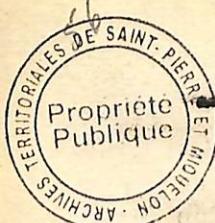
A l'appui de cette opinion, nous ne pouvons mieux faire que de citer ici une chanson de pêcheur, composée par un pêcheur, chantée sur le banc et qui, malgré ses nombreuses irrégularités prosodiques et autres, auxquelles nous n'avons voulu rien changer, nous semble avoir le double mérite de peindre exactement la vie du pêcheur des bancs et d'exhaler un parfum de foi touchante qui fait son originalité et son charme, surtout dans les temps où nous sommes. Voici ces paroles que l'on chante sur un air mélancolique mais bien rythmé, air dont nous regrettons de ne pouvoir offrir la musique à nos lecteurs :

I.

Sainte Vierge Marie,
Priez donc, je vous prie,
Jésus votre cher fils ;
Priez qu'il nous accorde
Grâce et miséricorde
Et nous fasse revenir
D'où nous venons de partir. *bis.*

II.

Le père dit en partant :
Allons, mes chers enfants,
Faut partir à l'instant !
Dans toutes vos prières
N'oubliez pas vos mères,
Afin qu'un heureux sort *bis.*
Nous ramène à bon port. *bis.*



III.
Etant bien éloigné,
On nous a divisé,
Tous entre deux bordées.
Celle du capitaine
Et du second de même.
Le capitaine tribord } bis.
Et le second bâbord } bis.

IV.
Sur le banc arrivé
L'ancre au fond jetée
Et nos voiles serrées,
On envoie les chaloupes
Pour élonger, sans doute,
Les lignes loin du bord, } bis.
En affrontant la mort, } bis.

V.
C'était curieux à voir
Du matin jusqu'au soir
Chacun fait son devoir.
Pour annoncer la pêche
Que chacun se dépêche.
On ne peut même pas } bis.
Prendre tous ses repas. } bis.

VI.
Etant en traversée
Plus de calamités ;
Nos douleurs sont passées.
On voit déjà la ville ;
La joie en nos coeurs brille.
Nous sommes tous enchantés } bis.
De revoir la cité. } bis.

VII.
A Saint-Pierre arrives,
La goëlette amarée
Et nos voiles serrées,
A terre il faut descendre,
Dans nos familles nous rendre ;
C'est pour prendre à propos } bis.
Un moment de repos. } bis.

Voilà donc la vie de nos pêcheurs de Saint-Pierre, car on a bien vu que c'est surtout de ceux-ci dont nous nous sommes occupés dans ces lignes. Pourtant ces courtes réflexions seraient trop incomplètes si nous ne disions pas un mot de la façon dont le pêcheur Saint-Pierrais passe son hiver. Cet hiver on sait ce ce qu'il est : de la neige et du poudrin, du froid et du moins froid : le voilà résumé en quatre mots. Le pêcheur qui est parti avant que la maigre végétation de l'île n'ait déployé ses charmes relatifs, qui, dans de courts retours au port, n'a pas même eu le temps de jeter un coup d'œil sur les vergers ou jardins que l'on cultive ici avec un soin jaloux, le pêcheur passe donc sa vie sans entrevoir pour ainsi dire ces merveilles de la nature qui surpassent de beaucoup, quoi qu'il puisse faire, celles créées par l'homme. Qu'il est à plaindre, dirons-nous, nous qui avons vu les splendeurs des tropiques et les beautés moins luxuriantes, mais non moins pleines de charmes des zones tempérées. Mon Dieu ! ne le plaignons pas trop. Semblable à l'aveugle de naissance qui ne saurait regretter la lumière, le vrai pêcheur de Saint-Pierre, celui qui n'a jamais quitté son triste rocher, ne peut se douter de ce qui existe ailleurs, et, enchanté de son sort, il ne demande rien de plus.... qu'une bonne pêche, et de retrouver des visages amis au seuil de sa cabane de

planches, qu'il appelle une maison. Entouré de tout ce qu'il chérit au monde, travaillant à la charpente ou à quelque autre métier pour ne pas rester inactif, il est heureux, n'en doutez pas, au milieu des rigueurs de l'hiver et il puise dans ces heures si chères la force et le courage qui lui sont nécessaires pour recommencer une nouvelle campagne. Voyons, n'a-t-il pas autant de motifs qu'un autre pour être content de son sort ? Rentrons en nous-même et nous dirons oui. A quoi sert le souvenir, bien souvent, si ce n'est à alimenter les regrets. On se moque de l'Esquimau qui n'admiré et qui n'aime rien tant au monde que sa maison de neige ; on se moquera peut-être du Saint-Pierrais qui ne trouve rien d'aussi beau que son rocher et sa ville. On aura tort. Se contenter de son sort, a dit le sage, voilà le vrai, le seul moyen d'être heureux. L'effervescence des désirs est l'ennemie des jouissances honnêtes.

Pêcheurs de Saint-Pierre, les récits de ceux qui ont traversé l'Océan vous ont parfois fait désirer ce que vous n'avez pas. Croyez-moi, refoulez bien vite en vous-même ces idées qui ne peuvent que troubler votre quiétude et vous inspirer du dégoût pour les joies les plus innocentes, les plus pures. Ne regrettiez rien et rappelez-vous que l'homme est insatiable ; que plus il a, plus il veut avoir et que savoir borner ses désirs est la suprême sagesse !

C. S.

ÉTAT CIVIL.

SAINTE-PIERRE.

NAISSANCES.
25 mars. — Detchéverry, Louise-Marie-Joseph.
25 mars. — Tillard, Ferdinand-Louis.
29 mars. — Hacala, Alexandre-Alfred.

Mouvements du Port

BATIMENTS DU COMMERCE.

ENTRÉES.

29 mars. — Tr.-m. Maréchal-de-Turenne, cap. Monnier, ven. de Cadix, ch. de sel.
30 mars. — Tr.-m. Pierre-Philippe, cap. Burel, ven. de Sétaulal, ch. de sel.
31 mars. — Br. fr. Quiqu'engrogne, cap. Brindajonc, ven. de Saint-Malo, ch. de sel et div. march.

SORTIES.

28 mars. — Goë. fr. Mauve, cap. Bourdaze, all. à la Guadeloupe, avec 70,500 kilog. de morue sèche, pour compte de la maison V^e F. Lepomelle et fils. — Alma, cap. Liétout pour la Martinique.

Quelques beaux jours, dans la semaine écoulée, ont fait arriver dans notre rade 31 goëlettes anglaises chargées, les unes, de bois de chauffage, les autres

de bois de construction, avirons, spruce, harengs, etc. Le 30 mars est entré aussi le bateau à vapeur *Ariel*, capitaine Eguen, venant de Saint-Jean. Ce steamer a débarqué dans la colonie MM. Pépin, Pascal, Duchesne, Demalvillain, Levilly, M^{me} Adams, photographe et autres.

ANNONCES & AVIS

AVIS.

M. HÉRAULT, négociant à Saint-Pierre, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir :

Bougie, chandelle, amidon, savon, raisin, figues, fromage, prunes, pâte d'Italie, tapioca, amandes, verre à vitre, papier à tapisser, grand assortiment de quincaillerie et de sabots assortis.

DÉPOT D'ARDOISES.

Ardoises de toutes dimensions, en belle qualité de Terre-Neuve, à vendre chez MM. FRÉCHON frères.

AVIS

Les sieurs ALLAIN et LAVISSIÈRE ont l'honneur d'informer MM. les commerçants et armateurs, qu'ils ont établi, rue Joinville (en face de la maison Lefrançois), un atelier de ferblanterie et de chaudronnerie, qui, ils osent l'espérer, se recommandera par la dromptitude et la bonne exécution des travaux de réparations ou de commandes qui leur seront confiés.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868

PRIX : 50 CENTIMES.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 25 au 31 Mars 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
25	749	748	-4 0	-5 8	-4 0	-9 0	N.-E.	Vent fort.	
26	752	757	-5 0	-7 0	-5 0	-8 5	N.-O.	Bonne brise.	Entièrement couvert.
27	753	749	0 0	-1 0	0 0	-9 0	O.		Très-nuageux.
28	757	757	0 5	-3 0	0 5	-9 0	N.-O.	Jolie brise.	Entièrement couvert.
29	758	760	-5 0	-5 8	-4 8	-9 5	N.-O.	Idem.	Très-nuageux.
30	767	767	-4 0	-4 0	-3 5	-9 0	N.-N.-O.	Idem.	Idem.
31	760	758	0 5	1 0	1 8	-4 0	O.	Petite brise.	Ciel clair
									Nuageux.